

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative aux tarifs publics 2020 appliqués au sein des services de la CCI du Beaujolais

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les tarifs publics ci-annexés qui seront appliqués au sein des services de la CCI du Beaujolais, à savoir :

- la mise en conformité des tarifs 2020 du Pôle Appui aux Entreprises,

et de donner tout pouvoir au Président Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, pour passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND

**Annexe à la délibération portant sur
la mise en conformité des tarifs appliqués
au sein du Pôle Appui aux Entreprises
de la CCI du Beaujolais**

Assemblée générale du 25 Mars 2020

1/. CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Tarifs concernant les activités immobilières applicables à compter du 1^{er} mars 2020 (Arrêté du 10 février 2020) :

- Carte initiale ou nouvelle activité : 160 €
- Modification de la carte professionnelle : 68 €
- Renouvellement de la carte professionnelle : 130 €
- Récépissé de déclaration préalable d'activité : 96 €
- Attestation d'habilitation du collaborateur par le titulaire de carte professionnelle : 55 €

2/. FORMALITES INTERNATIONALES

Dépôt de signature sous GEFI 2 : 60 € TTC + 11 € TTC de frais de dossier

3/. Club QSE

Adhésion annuelle à compter de l'année 2020 : 90 € HT

